

COMPTE RENDU – CONSEIL MUNICIPAL

du vendredi 25 mars 2022

Le vendredi 25 mars 2022 à 18 heures 30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni salle de réunion de la CCAS, 4 rue des préaux à Serbonnes, sous la présidence de Monsieur Olivier MARTIN, Maire de SERBONNES.

Convocation adressée le 18/03/2022.

Présents : M. Olivier MARTIN, Mme Corinne GRELLET, M. Jean-Michel SAINTE CROIX , Mme Alexandra SERDIN , Mme Claire VARACHE, Mme Eve JANOT , Mme Anaïs BEDEKOVIC, M. Christophe LE PREVOT, M. Nicolas CHARIOT , Benoit JOING

Absents représentés : Renaud de SAINT OURS à Mme Corinne GRELLET, M. Laurent POIDEVIN à M. Jean-Michel SAINTE CROIX

Absents : PIAT Christian, Mathieu VALLET , Didier MAHE

Secrétaire de séance : Eve JANOT

Décisions du maire prises depuis le 22 janvier 2022

M le maire communique les décisions municipales qu'il a signées dans le cadre de ses délégations (suivant délibération du 12/06/2020)

DM N°2 – signature du devis de la Sté SIGNAUX GIROD – miroir de sécurité

558.65€ TTC

DM N°3 – signature devis SICLI – coffrets registres sécurité et extincteurs

1424.04€ TTC

DM N°4 – signature devis COFRADIS – 648 € TTC – mousse de protection buts de handball

DM N°5 – contrat avec la sté AHRB pour la dératisation de l'école – 408 € TTC

Vote comptes administratifs et comptes de gestion 2021

N°2022-10 : vote du compte de gestion 2021 de la commune

M le maire ne prend pas part au vote du compte administratif

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice , celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats budgétaires de l'exercice ,

Vu les résultats d'exécution du budget principal ,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, par 8 voix + 2 pouvoirs pour ; 0 contre ; 0 abstention

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 .

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

N°2022-11 : vote du compte administratif 2021 de la Commune

Après avoir entendu la présentation du compte administratif 2020 de la Commune et après délibération,

Le conseil municipal procède au vote.

M le maire ne participe pas au vote, il quitte la salle.

Le conseil municipal, ADOPTE à l'unanimité par 7 voix + 2 pouvoirs POUR ; 0 contre ; 0 abstention

le compte administratif 2021 de la commune sans réserve et arrête les résultats définitifs.

Recettes de la section de fonctionnement = 599 531.61€

Dépenses de la section de fonctionnement = 492 880.19€

Résultat de l'exercice = 106 651.42€

Résultat à la clôture de l'exercice précédent = 111 051.11€

Part affectée à l'investissement (C/1068) = 31 844.47€

Résultat de clôture de l'exercice 2021 = 185 858.06 €

Dépenses de la section d'investissement = 72 879.10 €

Recettes de la section d'investissement = 62 461.34€

Résultat de l'exercice = - 10 417.76€

Résultat à la clôture de l'exercice précédent = -31 844.47 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 = - 42 262.23 €

N°2022-12 : vote du compte de gestion 2021 du service de l'assainissement

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice , celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Vu les résultats budgétaires de l'exercice ,

Vu les résultats d'exécution du budget du service de l'assainissement ,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, par 9 voix pour + 2 pouvoirs ; 0 contre ; 0 abstention

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021 .

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

N°2022-13. -Vote du compte administratif 2021 du service de l'assainissement

Après avoir entendu la présentation du compte administratif 2021 et après délibération,
Le conseil municipal procède au vote.

M le maire ne participe pas au vote et quitte la salle.

Le conseil municipal, ADOPTE à l'unanimité par 8 voix POUR + 2 pouvoirs ; 0 contre ; 0 abstention

le compte administratif 2021 du service de l'assainissement sans réserve et arrête les résultats définitifs comme suit :

Recettes de la section de fonctionnement = 129 147.04

Dépenses de la section de fonctionnement = 114 556.40

Résultat de l'exercice = 14 590.64

Résultat à la clôture de l'exercice précédent = 333 366.98

Part affectée à l'investissement (C/1068) = 57 873.00

Résultat de clôture de l'exercice 20214 = 290 084.62

Recettes de la section d'investissement = 89 774.90

Dépenses de la section d'investissement = 83 378.15

Résultat de l'exercice = 6 396.75 €

Résultat à la clôture de l'exercice précédent =- 57 872.50 €

Résultat de clôture de l'exercice 2020 = - 51 475.75 €

°N° 2022-14 : Vote des subventions 2022

Sur proposition du maire , après délibération

Le conseil municipal vote à l'unanimité

Les subventions suivantes :

		VOTE 2022
COOP SCOLAIRE		1 500,00
UNA		125,00
COMITE DES FETES SERBONNES		1 000,00
LE SOUVENIR FRANÇAIS		240,00
ASS VIVRE SOLIDAIRE		100,00
ASS VAGAPONT		500,00
RESTAU DU CŒUR		100,00
LYCEE PRO STE COLOMBE	3 ELEVES	120,00
cifa auxerre		60,00
CONTRE VENT ...		250,00
ASSOCIATION FONCIERE		5 000,00
CCAS		5 000,00
CAISSE DES ECOLES		1 200,00

comptes 6574+657362 15 195,00

Les crédits correspondants seront inscrits au BP 2022 .

N°2022-15 : Convention avec l'association « Souvenir Français »

Après avoir entendu l'exposé de M le maire, le CM à l'unanimité

Prend acte du montant de la cotisation qui s'élève à 0.35 € / habitant

DIT que les crédits sont inscrits sur le 6574 au BP 2022

Autorise le maire à signer la convention à intervenir entre la Commune et l'association « le souvenir français »

Projets d'investissements pour l'élaboration du BP 2022 et demandes de subventions

Réhabilitation de la mairie – étude de faisabilité 3 900 € (déjà voté) + 240 000 € TTC de travaux à provisionner et à répartir sur plusieurs années

Chauffage école : étude thermique en cours 3 000 € TTC – travaux à prévoir sur 2023-2024

Portes « sorties de secours « école – report de la décision

Réseau éclairage public :

Il est convenu que M. LE PREVOT consulte le SDEY pour connaître le chiffrage de l'installation de 30 prises pour les illuminations de Noël . Il est décidé de budgéter 3 600 € pour l'installation de 10 prises en 2022.

Création d'un chemin entre l'église et la salle des fêtes – à revoir en même temps que les travaux de l'église.

Travaux urgents église :

Il est prévu d'inscrire 108 000 € au BP 2022 au titre des réparations urgentes + 28 000€ pour la réparation de l'enduit + 15 500 € pour l'étude du projet global de restauration.

Réfection des routes :

Rue St Victor : arasement des bas côtés ; 1 chiffrage sera fait par M. CHARIOT

Fossé des fontaines : curage = 4 500 €

Lavoir : demander un devis pour réfection de la toiture ; refaire les barrières (agents techniques)

Peupliers : la vente des peupliers a rapporté 4000 € - il faudrait replanter des arbres pour la même somme.

Cimetière : parking 5 000 € TTC

Avaloir rue Maréchal Leclerc devant Bar Tabac : 9 600 € TTC

Bateau rue Maréchal Leclerc : 2 400 € TTC

Entretien réseau assainissement : 10 000 € TTC

Installation de jeux d'enfants extérieurs - signature des devis (sujet déjà voté en réunion du 22/01/2022)

M le maire communique les devis de l'entreprise COFRADIS

1°) pour les jeux d'enfants : tourniquet , structure abeille, jeux ressort trèfle et scooter – coût total 8 337.69€ HT – 10 005.23€ TTC

2°) pour les buts de handball et pare ballons – coût total 3 669.90€ HT – 4 403.88€ TTC

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

1°) Prend acte des montant des devis et autorise le Maire à les signer.

2°) dit que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2022.

Travaux – création d'un avaloir rue du maréchal Leclerc -Signature du devis de l'entreprise

Pas de décision prise à revoir lors de la prochaine séance.

N°2022-17 : Rôle assainissement – réduction de consommation M. ROBIN

Communication de la demande formulée par M. Dominique ROBIN qui sollicite une réduction de sa facture d'assainissement en raison d'une fuite d'eau

consommation relevée par SAUR 737 m3

Réduction faite par la SAUR 555 m3 -Reste à charge 182 m3

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte de réduire sa consommation en laissant à sa charge une consommation de 182 M3.

Charge le maire d'établir le titre de réduction correspondant.

N°2022-16 -Logement communal – facture mitigeur

M le maire communique la demande formulée par la locataire du logement communal (Mme ROUSSEAU) en vue de la prise en charge par la Commune d'un mitigeur qu'elle a remplacé dans son logement ;

Montant de la facture = 18.90 €

Le CM à l'unanimité accepte de procéder au remboursement de la fourniture avancée par la locataire

Convention étude énergétique école

Ce sujet n'est pas abordé

Bail local médical

Accord à l'unanimité pour louer le local complet à SERENITE

Une nouvelle discussion de fonds doit avoir lieu avec Mme Marcy au niveau du loyer et de la location de la borne (voir si Mme Marcy serait d'accord pour prendre en charge la location de

la borne et en contrepartie, une déduction pourrait être faite sur le loyer global) – voir pour créer un groupe de travail pour avancer ce dossier.

M le maire doit prendre RV avec SERENITE

Chemin écolo historique

Ce sujet n'est pas abordé.

Affaires diverses

Communication des créneaux horaires à assurer au bureau de vote les 10 et 24 avril 2022

Question de M. LE PREVOT au sujet de l'installation d'une borne de recharge électrique dans le village. Actuellement 30 % de subvention et donc 70 % à la charge de la commune – M LE PREVOT souhaite connaître l'avis des conseillers sur l'opportunité d'installer une borne à Serbonnes : 9 voix pour faire une étude et 3 voix contre – à voir pour intégrer avec le projet éventuel de panneaux photovoltaïques à l'école.

La séance est levée à 23 h 00